

## **Motion du groupe PSIG – Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne**

Dans sa réponse à l'interpellation du groupe des Vert·e·s<sup>1</sup>, intitulée « *Quid de l'avenir de la Patinoire à court et long terme ?* », la Municipalité a indiqué qu'elle sera particulièrement attentive à l'**exemplarité énergétique** de cette infrastructure pour le futur en précisant : « *Aujourd'hui, dans le cadre de tous les projets de patinoires, de nombreuses mesures peuvent être mises en place afin de réduire leur impact énergétique, comprenant, entre autres, l'assainissement du bâtiment, la mise en place d'un système de récupération de chaleur, ou encore la pose de panneaux photovoltaïques.* »

Soucieux de promouvoir une offre sportive aussi variée et accessible que possible, qui reste compatible avec les objectifs climatiques (stratégie énergétique 2035 et futur plan climat communal) et qui permette à la population de pratiquer des sports de glace dans les meilleures conditions, le groupe PSIG considère essentiel le maintien d'une activité de glace à Morges mais celle-ci devra impérativement répondre aux conditions suivantes :

### 1. Exemplarité sur le plan énergétique

Une patinoire pose forcément la question de sa consommation d'énergie et de son coût de fonctionnement. La Municipalité omet régulièrement de dire que l'infrastructure actuelle est de loin le plus grand consommateur d'électricité de la commune, avec ~500 000 kWh/an<sup>2</sup>. La patinoire représente 15% de la consommation électrique totale des bâtiments communaux ! Quant à sa consommation de gaz (865 000 kWh pour 2021), elle est équivalente à celle des deux bâtiments du collège de Beausobre (et entre 2 et 3 fois la consommation de la salle omnisport de Beausobre).

L'envolée des prix de l'électricité qui a démarré en 2022 a déjà fait tripler la facture d'électricité de la patinoire. Si l'on y ajoute l'amortissement, le gaz (dont les tarifs ont également augmenté), etc., la patinoire coûtera en 2023 près de 1,5 million de francs aux contribuables, soit l'équivalent de presque 2 points d'impôts.

Or, des solutions existent pour réduire l'impact énergétique et économique des activités de glace. Celles-ci doivent impérativement être mises en place. A titre

---

<sup>1</sup> [Réponse à l'interpellation des Verts "Quid de l'avenir de la Patinoire à court et long terme ?", adoptée le 20 mars 2023 et présentée au Conseil communal en séance du 5 avril 2023](#)

<sup>2</sup> Sachant que le deuxième plus gros consommateur est le théâtre de Beausobre avec une consommation annuelle d'électricité de 145 000 kWh, soit 2,5 fois moins

d'exemple, le projet de patinoire envisagé en 2022 par la commune de Gland<sup>3</sup> devait atteindre l'autonomie énergétique grâce à des panneaux photovoltaïques et à un système de stockage de l'énergie solaire produite l'été.

2. Une infrastructure en mains publiques...

La mise à disposition d'infrastructures sportives de qualité et pour toute la population relève du service public. Nous estimons que la commune doit assumer elle-même cette prestation et non la déléguer à des acteurs privés. Considérant par ailleurs que l'exploitation d'une patinoire publique n'est a priori pas rentable, tant l'infrastructure elle-même que son exploitation doivent demeurer en mains publiques, ce qui permettra notamment de garantir des tarifs abordables.

3. ... à dimension régionale...

De l'aveu même de la Municipalité<sup>4</sup>, la patinoire est une infrastructure régionale « par excellence ». On rappelle à ce titre qu'un dixième environ seulement des membres des clubs de glace réside à Morges. Il se justifie dès lors pleinement qu'une solution se dessine à l'échelle du district via un cofinancement régional. A noter que le soutien aux communes dans le cadre de projets d'envergure régionale fait précisément partie des missions de l'association ARCAM et Région Morges.

4. ... et répondant véritablement aux besoins de la population

Les résultats du sondage commandé par la Ville dans le cadre de la révision de la politique sportive démontrent clairement que la réalisation d'une piscine couverte figure au premier rang des préoccupations de la population morgienne en matière d'aménagements sportifs<sup>5</sup>.

Nous demandons ainsi qu'une infrastructure mixte, patinoire-piscine couverte, soit étudiée par la Municipalité, charge à elle de déterminer son futur emplacement. Il va de soi qu'un tel projet ne pourra pas être réalisé à court terme. Dans l'intervalle, il s'agira de maintenir l'activité de glace dans le bâtiment actuel jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle infrastructure, ceci sous condition de l'assainissement énergétique déjà prévu par la Municipalité.

Relevons au passage que le bâtiment actuel pourra ensuite sans peine être valorisé, par exemple sous forme d'une salle omnisport (eu égard aux besoins notoires en la matière). Ceci nous semble important dans une logique d'équité entre les différents sports au vu des investissements réalisés et prévus pour les sports de glace.

---

<sup>3</sup> [Préavis municipal n°7 relatif à l'octroi d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle n°91 de la Commune de Gland en vue d'y construire une halle polyvalente incluant notamment une patinoire du 26 septembre 2022](#)

<sup>4</sup> Interview de Mme Morandi parue dans La Côte, édition du 26 avril 2023

<sup>5</sup> 37.1% des personnes sondées estiment une nouvelle piscine couverte « essentielle » et 23.9% de la population estiment le maintien de la patinoire « essentiel ». A noter que 75% des personnes interrogées pensent que la piscine est très ou assez importante (contre 42% pour la patinoire). 18% des sondés affirment se rendre régulièrement à la piscine (contre 3% à la patinoire). [Cf. résultats du sondage](#)

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de présenter une **étude sur la faisabilité technique, juridique et financière pour une infrastructure mixte regroupant a minima une patinoire et une piscine couverte** et présentant en outre les **caractéristiques suivantes** :

- un système de chauffage utilisant les énergies renouvelables et les rejets de chaleur des générateurs de froid ;
- des panneaux photovoltaïques produisant l'équivalent de la consommation électrique totale du bâtiment ;
- dans le cadre d'un projet élaboré par la Ville avec un cofinancement régional ;
- demeurant en mains publiques.

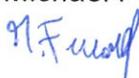
*Déposé au Conseil communal le 3 mai 2023*

Pour le Groupe PSIG :

  
Frédéric Eggenberger

Camille Robert  


Jean-Bernard Thüler  


Michaël Fürhoff  


Sarah Etter  